

INTRODUCTION

S'affranchir d'un événement qui fait date

Béatrice HIBOU, Irene BONO,
Mohamed TOZY et Hamza MEDDEB

Les « Printemps arabes » se sont vite affirmés comme un événement qui fait date. Que ce soit dans sa version tunisienne du « 14 Janvier » ou dans sa variante marocaine du « 20 Février », l'année 2011 est devenue un point de repère à partir duquel le débat politique se positionne, la réflexion intellectuelle s'articule, la mémoire collective façonne ses cadres sociaux. Tout comme d'autres avec la chute du mur de Berlin en 1989 ou l'arrivée du premier homme sur la lune en 1969, chacun peut se demander : qu'étions-nous en train de faire en 2011, au moment des Printemps arabes ? Répondre, en tant que chercheur, à cette question exige de revenir sur les enjeux intellectuels qui nous préoccupaient alors, et sur les terrains à partir desquels nous réfléchissions et avons vécu cet événement : Hamza Meddeb terminait sa thèse sur les logiques de la domination par « le bas » et par « les marges », aussi bien territoriales que légales en Tunisie ; Irene Bono entamait un nouveau projet sur les processus qui, continuellement, façonnent et redéfinissent le fait national au Maroc ; Béatrice Hibou et Mohamed Tozy se trouvaient en plein cœur d'une recherche commune, de longue haleine, sur l'articulation entre imaginaires de l'État (simultanément national et impérial), pluralisation des lieux de pouvoir et façons de gouverner dans ce même pays.

C'est à l'aune de ces questionnements que chacun de nous, de façon différente mais convergente, a compris et interrogé les Printemps arabes. Nous n'avons pas ressenti le besoin de redéfinir notre recherche, mais celui de la poursuivre en la redéployant pour tenter de lire ce qui se passait sur nos terrains. En d'autres termes, pour saisir cet « événement¹ », il nous a moins paru utile de le considérer en tant que tel que de le contextualiser à partir de la trajectoire des processus que nous observions. Il s'agissait donc d'analyser comment nos interrogations sur la formation du national, sur les façons de gouverner et de concevoir le pouvoir, sur les rapports à l'État et aux réformes, sur la domination par le bas et la débrouille nous permettaient de reformuler et de lire l'événement « Printemps arabes » ; mais aussi de comprendre ce que le changement qu'exprimaient le caractère massif et explicite d'un mécontentement et ses conséquences plus ou moins révolutionnaires signifiait au regard de nos problématiques.

Cette approche de l'événement nous a amenés à prendre de la distance avec les phénomènes ou les acteurs qui faisaient alors l'actualité : les « mouvements sociaux » et les héros, ou contre-héros, de la « révolution » comme les « jeunes » ou la « jeunesse arabe », les « réseaux sociaux », la « société civile », les « élites rentières », les « classes moyennes » ou les « diplômés chômeurs » ; les processus d'institutionnalisation qui s'en sont suivis et ont pu prendre la forme de l'émergence de nouveaux acteurs, du déploiement de la répression, de la promotion de réformes constitutionnelles ou de l'appel à des élections ; les mutations politiques et la redéfinition des objets

1. La problématisation des « Printemps arabes » en termes d'événement est inspirée de Deleuze, pour qui « l'événement, c'est le sens lui-même. L'événement appartient essentiellement au langage » et c'est pourquoi « le mode de l'événement, c'est la problématique » (G. Deleuze, *La logique du sens*, Paris, Minuit, 1969, pp. 34 et 69). Autrement dit, « le concept dit l'événement, non l'essence ou la chose » (G. Deleuze et F. Guattari, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit, 1991, p. 26). Une première réflexion a été entamée par le Fasopo dès février 2012 dans une perspective comparative : voir « Printemps arabes, mythes et fictions », accessible sur le site de France Culture et du Fasopo (<http://www.fasopo.org/renc5>). Voir également J.-F. Bayart, « Retour sur les Printemps arabes », *Politique africaine*, 33, mars 2014, pp. 153-175.

centraux du champ politique, à l'instar des demandes de reconnaissance et d'inclusion ou de la montée de l'islam politique. Ce n'est pas dire – et cela va sans dire – que nous avons fait fi de ce qui se passait dans les pays sur lesquels nous travaillions depuis des années, voire des décennies pour les plus âgés d'entre nous. Au contraire : si ces phénomènes ne nous ont pas amenés à délimiter un terrain commun, ils ont été le point de départ de notre décision de travailler ensemble. Les événements à la une de l'actualité ont constitué des entrées à partir desquelles chacun de nous, selon ses propres questionnements, a mis en perspective ce qui était en train de se passer sous ses yeux avec les enjeux politiques, économiques et sociaux que sa recherche permettait d'explorer. Ce positionnement nous a conduits à ne pas définir ni homogénéiser les contours, thématiques ou temporels, des terrains qui ont forgé notre travail commun. Ce qui nous a parfois amenés à déplacer le regard (vers de nouveaux lieux, comme le bassin minier de Gafsa, vers de nouveaux acteurs, comme le délégué, ou vers de nouveaux dispositifs, comme la mise en chiffre de la population), parfois à revenir sur des travaux antérieurs (sur les politiques de charité et leurs différents registres, sur les rapports de l'islam politique au pouvoir et à l'ordre social, sur les mécanismes de formation du marché national), parfois à développer de nouvelles problématiques à partir de lectures anciennes (tels l'asymétrie constitutive de toute formation de l'État, l'influence de l'organisation sociale sur les jeux et relations politiques, ou les effets de la montée du registre sécuritaire sur l'économie de la frontière).

En dépit de la diversité de nos recherches respectives, ce livre commun partage une démarche, la sociologie historique et comparée du politique, et une thématique générale, celle du rapport de la formation de l'État à l'injustice sociale. Il est le fruit d'une conception et d'une pratique particulières de la recherche de terrain. Il croise les regards de générations, de disciplines, de traditions scientifiques différentes, de part et d'autre de la Méditerranée, des Alpes et de l'Atlas.

Faire état d'injustice...

Nous avons essayé d'analyser les transformations de l'exercice du pouvoir et de la domination à l'heure des Printemps arabes à partir des changements au long cours des taxinomies, des classifications et des catégorisations, des manières de penser construites dans le temps et structurées par des imaginaires divers et parfois contradictoires, des méandres des intérêts, des logiques, des rationalités de tous les acteurs, y compris ceux qui ne gouvernent pas, ceux qui ne protestent pas, ceux qui ne répriment ni ne dominent... On le voit, c'est aussi une conception relationnelle de l'injustice sociale qui nous a réunis.

Alors que, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la réduction des inégalités constituait un objectif explicite des politiques sociales, cette question a quasiment disparu des rhétoriques et des justifications des politiques publiques à partir du tournant néolibéral des années 1980 et 1990 au profit des thématiques d'équité, d'inclusion et d'exclusion sociale, ou encore d'attention aux différences. Ce changement de terminologie, fruit d'un changement idéologique, n'a pas été sans effet sur les travaux de sciences sociales portant sur ces sujets. L'inégalité n'a plus été abordée en tant que telle mais comme la propriété d'autres phénomènes davantage dignes d'intérêt (cette propriété pouvant être, selon les auteurs et les perspectives, inéluctable, regrettable, indésirable ou normale), ou en tant que conséquence ou variable explicative de ceux-ci. Elle est devenue une modalité politique d'interpellation du gouvernement et de sa remise en cause, ou au contraire de renforcement de sa légitimité. Dès lors, nombre de travaux de sciences sociales ont centré leur analyse sur la mesure des inégalités, érigée en indicateur des performances des États : performance de l'État en matière d'efficacité économique, de productivité et de cohésion sociale ; performance des politiques de réduction des inégalités sur ces mêmes variables ; performance de l'État dans ses réponses aux sollicitations et aux actions collectives. Ces approches ont en commun d'aborder l'inégalité indépendamment des relations sociales dont elles sont pourtant consub-

stantielles. Le plus souvent, l'inégalité y est appréhendée à travers un seuil qui définit les « échecs » ou les « réussites » des politiques publiques, ou à travers un seuil d'« acceptabilité » de conditions considérées comme objectives qui détermine les logiques et les niveaux « normaux » de « consentement », ou au contraire de « dissidence ». La plupart des théories de la justice partagent avec ces approches la tendance à occulter la dimension relationnelle de l'inégalité, et à penser cette dernière comme une propriété capable de rendre légitime ou non un certain ordre politique.

Sans reprendre une critique des théories de la justice sociale, déjà amplement menée par ailleurs, ni en proposer une nouvelle, nous avons souhaité dépasser cette logique de seuil et remettre l'inégalité au cœur de l'analyse, afin de la saisir dans sa dimension relationnelle. Décrire le fonctionnement concret des relations sociales revient à faire de l'inégalité une figure « classique » de la pensée politique qui voit la justice comme le respect des inégalités naturelles ou naturalisées ; cette tradition, inaugurée par les philosophes grecs, à commencer par Platon et Aristote, a été reconduite par les théologiens et les idéologues de l'islam politique. Mais c'est aussi en faire une figure « banale » et « normale », et dès lors profondément ambivalente, de l'exercice du pouvoir. Cette ambivalence est liée à la variété quasi infinie des faits relevant du registre de l'injustice, et donc de ses contenus. Il ne peut y avoir de discours, de sentiment, d'appréciation, de perception unifiés de la justice : ce qui est juste pour les uns apparaîtra injuste aux autres ; ce qui semble une injustice insupportable à certains sera considéré comme un pis-aller tolérable par d'autres ; ce que d'aucuns jugeront fondamental, d'autres y seront indifférents. Cette diversité d'appréciation n'est pas seulement le fait d'acteurs différents mais aussi de situations, d'histoires et de trajectoires différentes. De même, toute initiative promue au nom de la « justice » par certains apparaîtra porteuse d'injustice à d'autres. Cette ambivalence naît de la multiplicité des significations données à des actes ou à des situations, et donc de la contingence de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. La justice n'est pas un objet concret, un fait du réel, mais une modalité d'expression de ce qui, dans des situations concrètes données,

est perçu comme une faille ou une ligne de fracture dans la société². Or cette perception diffère nécessairement selon les acteurs, selon les situations et les moments historiques, dépendant de la nature des relations sociales, du positionnement en leur sein, des expériences antérieures, des contextes, des rapports de force, des conflits...

C'est ce qui explique que tout au long de notre travail nous n'avons pas cherché à savoir si les situations que nous observions étaient justes ou injustes, à comprendre si elles produisaient de l'injustice ou non, à identifier ce qui les rendait justes ou injustes ou encore quels étaient les acteurs les plus injustement touchés. Nous avons davantage questionné les logiques qui rendaient le pouvoir légitime, y compris dans sa part d'inégalité ; les logiques et pratiques concrètes qui façonnaient les sentiments d'appartenance à la société, y compris lorsqu'elles étaient fondées sur des inégalités ; ou les manières par lesquelles l'ordre social, le lien social, le conflit social étaient pensés, y compris quand ils reposaient sur des relations asymétriques. Pour ce faire, nous avons pris en compte les processus d'affirmation d'une hégémonie culturelle (au sens de Gramsci) sur ce qui, dans une société donnée, est considéré comme injuste, et l'économie morale (au sens que lui donne E. P. Thompson) que cette hégémonie contribue à façonner.

Certains des chapitres de cet ouvrage questionnent les modes de gouvernement et la formation de l'État en soulignant non pas les effets de marginalisation qu'ils provoquent mais les asymétries qu'ils ne peuvent que générer³. À rebours d'une certaine littérature focalisée sur les acteurs les plus touchés par la marginalité – principalement les jeunes, mais aussi certaines régions ou secteurs – et établissant une corrélation entre insatisfaction

2. Voir J. Christ et F. Nicodème (dir.), *L'Injustice sociale. Quelles voies pour la critique ?*, Paris, PUF, 2013.

3. Il s'agit principalement des chapitres d'Irene Bono, « La démographie de l'injustice sociale au Maroc. Les aléas de l'appartenance nationale », d'Hamza Meddeb, « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », et de Béatrice Hibou, « La formation asymétrique de l'État en Tunisie. Les territoires de l'injustice », même si celui de Béatrice Hibou sur « Le bassin minier de Gafsa en déshérence. Gouverner le mécontentement social en Tunisie » découle aussi directement de cette problématique.

matérielle et mécontentement, comme si l'obéissance ne pouvait être que « convenablement » justifiée, il nous semble en effet plus fécond d'analyser les asymétries constitutives des processus d'appartenance nationale et de formation de l'État, ou propres aux logiques de légitimation de ces asymétries, au nom précisément de cette appartenance.

D'autres chapitres interrogent la signification que l'on peut conférer à des acteurs politiques perçus comme porteurs d'une revendication de plus grande justice. À l'encontre des analyses, nombreuses, qui ont évalué les performances des islamistes au pouvoir – et, le plus souvent, conclu à leur incapacité à gouverner, à leur libéralisme générateur d'inégalités, et donc aux contradictions entre leurs discours et leurs actes –, nous les avons regardés comme des acteurs comme les autres. Ce parti pris de banalisation d'acteurs généralement singularisés nous a amenés à considérer la question de la justice sociale à travers le filtre des influences réciproques entre idéologie et action politique⁴. Nous avons montré que l'absence de rupture dans les façons de gouverner (et donc de traiter les inégalités) était moins due à des contradictions internes et à des reniements doctrinaux qu'à un changement de statut : le passage de l'opposition à l'exercice du pouvoir est une clé essentielle pour comprendre ce qui est généralement lu comme l'échec ou les métamorphoses de l'islam politique ; tout comme l'inscription dans une trajectoire historique et l'influence du lexique propre aux islamistes qui, s'il n'introduit pas de rupture fondamentale dans les modes de gouvernement, permet des transformations marginales, des ajustements infinitésimaux susceptibles de modifier le sens des actions par les valeurs auxquelles ils se réfèrent, et donc le sentiment d'une plus grande (in)justice.

4. Il s'agit principalement du chapitre de Mohamed Tozy et Béatrice Hibou « L'offre islamiste de justice sociale : politique publique ou question morale ? » et de celui de Mohamed Tozy « Les enchaînements paradoxaux de l'histoire du salafisme. Instrumentalisation politique et actions de sécularisation », même si les chapitres d'Hamza Meddeb, « L'attente comme mode de gouvernement en Tunisie » et « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », peuvent s'y rattacher également.